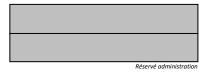


## **CONTRAT DE SAILLIE | IAC**

Saison de monte 2024



## FIL DE L'O

Genetiqu Angio				
VENDEUR	ACHETEUR			
Génétiqu'Anglo 34b Avenue Général de Gaulle 47000 AGEN 05 24 31 50 59 06 82 62 76 24 – 06 82 41 22 50 Email: genetiqu.anglo@gmail.com	NOM Prénom Adresse CP + Ville Tel Mail			
Nom :	N° SIRE :		Père :	
CENTRE DE MISE EN PLACE	CONDITIONS DE VENTE			
Nom du Haras	L'Acheteur achète au v	vendeur une carte de sai	llie de l'étalon ci-c	dessus aux conditions suivantes
Adresse	Expéc	lition de semence	= 135,00 €	TTC
CP + Ville	1 <sup>ère</sup> fract	ion – Réservation	= 395,63 €	TTC
Tel	2ème fra at	ion – Solde au PV	= 395,63 €	TTC
Nom du responsable	2 11400	1011 – 301de au PV	- 393,03 €	.110
L'expédition de la semence et la 1ère fraction sont réglées ce jour par crèglement du contrat signé. Un chèque de caution est établi ce jour por condition retenue ci-dessus a été réalisée. Tout retard de paiement ent Si le règlement de la 1ère fraction intervient au cours de l'année de naissa à régler, le vendeur se réserve le droit de bloquer la déclaration de sailli 31 décembre de l'année de naissance du poulain, le prix de la 2ème fract droit de bloquer la déclaration de naissance en cas de factures impayée 2) Propriété des paillettes:  Le présent contrat donne lieu à une mise à disposition des paillettes et not en fin de saison devront impérativement être retournées au centre de Le prix de la saillie comprend 3 doses (1 dose = 4 paillettes) dans la lim place de la semence congelée, les frais d'insémination, les frais de penhauteur de 82.5€ TTC la dose de 4 paillettes ainsi que son acheminemen 3) Expédition:  L'envoie de la semence est assuré en externe, le vendeur ne pourra null 4) Utilisation des paillettes:  La carte de saillie est réservée par l'acheteur pour la seule jument citée jument. Après accord du vendeur, l'utilisation des paillettes sur une autre seront facturés 0€ HT, les frais de seconde fraction restant inchangés.  La saillie devra être utilisée sur la jument citée dans le cadre d'une in déclaration, chaque naissance entrainera le règlement d'une 2ème fractio l'objet de poursuites pénales devant les juridictions du ressort d'Agen.  5) Déroulement de l'insémination:	ur la deuxième partie du crainera la facturation d'in ance du poulain, le prix de ie en cas de factures imption subira une majorations.  On à un achat, les paillette Stockage (EUROGEN – Zite des stocks disponible asion, de suivi gynécologient.  Jement être tenu responsur le contrat, l'acheteur e jument sera soumise à un sémination classique, l'asémination classique, l'assemination classique, l'assemble cl	paiement et remis au vantérêts moratoires au tale la 1 <sup>ère</sup> fraction subira un payées. Pareillement, si lon de 300€ HT que l'actives non utilisées restent la A de Bactot 50500 CAR si mais ne comprend pasque, d'analyses éventue sable en cas de problèmes s'engage à demander l'aun nouveau contrat dans ICSI est exclue du prése	vendeur qui s'eng ux légal. le majoration de 3 le règlement de la heteur s'engage à propriété du vene ENTAN). s: les frais d'acher elles,Toute dose le lié à l'achemine autorisation au vene lequel les frais tec	age à l'encaisser que lorsque la 800€ HT que l'acheteur s'engage 2ème fraction intervient après le régler, le vendeur se réserve le deur. Les paillettes non utilisées minement au centre de mise en supplémentaire sera facturée à ement des paillettes.  Indeur en cas de changement de chniques et de première fraction ensfert d'embryon est soumis à
L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et et jument de l'Acheteur.			- :	

Le vendeur,

L'acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)